



# Défi Canopée ICI

Plantation à rabais pour les industries, commerces et institutions

## Initiative

Une initiative de la Ville de Victoriaville pour verdir le territoire industriel, commercial et institutionnel en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ).

## Objectif

La Ville de Victoriaville a pour objectif d'atteindre 30 % de canopée dans l'ensemble des quartiers de son territoire d'ici 2030.

Elle vise à planter 1 000 arbres chez les ICI d'ici 2027.

## Pourquoi participer ?

- Améliorez votre image de marque et votre réputation en vous engageant dans une démarche de développement durable ;
- Contribuez à la biodiversité urbaine et à la lutte contre les îlots de chaleur ;
- Offrez un environnement plus sain et agréable à vos employés ;
- Profitez d'un soutien financier pour verdir votre terrain.

## Ce que la Ville offre :

- Subvention de 250 \$ par arbre, soit 50 % du coût de plantation, jusqu'à un maximum de 30 arbres ;
- Des arbres plantés selon la réglementation municipale ;
- Service clé en main incluant la sélection des essences, la planification et la plantation.

\*Un seul projet peut être financé par adresse. La Ville et le CRECQ ne peuvent être tenus responsables des impacts engendrés par la plantation des arbres.

## Ce que les ICI doivent faire :

- Compléter le formulaire d'inscription ;
- Assumer le coût résiduel de 250 \$ par arbre ;
- Autoriser le CRECQ à planter les arbres ;
- Assurer l'entretien des arbres pour leur durée de vie.



## Défi Canopée ICI

Plantation à rabais pour les industries, commerces et institutions

## Modalité de versement

Une facture sera transmise aux ICI (250\$/arbre) suite à la plantation.

## Critères d'admissibilité

1. Posséder une propriété industrielle, commerciale ou institutionnelle sur le territoire de Victoriaville ;
2. Disposer d'un espace propice à la plantation (espace gazonné, stationnement, bande latérale, etc.).

## Autres informations utiles

- Ce programme est disponible jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire ;
- Aucune déminéralisation n'est incluse dans ce programme ;
- La Ville de Victoriaville ne s'engage pas à retenir tous les projets ni à octroyer l'ensemble des montants demandés. De plus, le respect des critères d'admissibilité et d'analyse ne garantit pas l'obtention d'un financement ;
- Les décisions finales seront confirmées seulement après l'approbation des autorités décisionnelles de la Ville.

## Comment s'inscrire

1. Remplissez le formulaire de demande disponible au [vic.to/deficanopee](http://vic.to/deficanopee).
2. Joignez des photos du site et un plan sommaire de plantation souhaité.

## Des questions ?

Contactez l'équipe du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec à l'adresse courriel suivante : [communication@crecq.qc.ca](mailto:communication@crecq.qc.ca)